



Vandœuvres, le 17 mai 2021
Lge 2020-2025 / CM 7

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 17 mai 2021 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN (Président), Carlos BACHMANN, Sébastien BRUNSCHWIG, Jean-Pierre GARDIOL, Niccolò GORI, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Véronique LÉVÊQUE, Jean PEYER, Catherine PICTET, Frédéric PRADERVAND, Éric PROVINI, Maria Eugenia RICCIO, Galia TURRETTINI

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, maire
M. René STALDER, adjoint
M. Maximilien TURRETTINI, adjoint

Excusés : Jean-Dominique MARÉCHAL, Philippe MOREL

Absent : Jean-Louis VAUCHER

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, secrétaire général
M. Daniel GODEL, responsable financier

Procès-verbaliste : Mme Emmanuelle MAIA

* * *

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et tous et annonce les personnes excusées.

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour

Le Président propose une légère modification de l'ordre du jour, à savoir qu'un dossier de naturalisation sera traité à huis clos (point 14).

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (13 voix).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2021

M. BRUNSCHWIG et M. GARDIOL ont transmis leurs corrections par écrit ; celles-ci ont été intégrées audit procès-verbal.

M ER 1

MA

Mme le Maire demande une autre correction, dont il est également pris note.

Le procès-verbal de la séance du 19 avril 2021 ainsi corrigé est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (13 voix) avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Maire et des Adjointes

Le Président cède la parole à Mme le Maire qui communique différentes informations.

Personnel communal

Mme LIMA APARICIO a pris aujourd'hui ses fonctions en tant que nouvelle secrétaire technique. Elle a eu l'occasion de rencontrer Mme CLÉMENT, qui sera encore présente 15 jours pour la guider. Mme CLÉMENT prendra sa retraite à partir du 1^{er} juillet 2021.

Activités culturelles

Les représentations en extérieur du théâtre du Crève-Cœur seront données jusqu'au 23.5.2021 ; la météo n'est malheureusement pas très favorable. La représentation du 26.4.2021, qui était offerte aux habitants de la commune, a tout de même pu avoir lieu.

Les représentations théâtrales auront lieu dans le parc de la mairie tous les soirs du 20.6 au 4.7.2021 (sauf en cas de mauvais temps). La première aura lieu le 20.6.2021 sur invitation. Les élus seront sollicités pour aider à tenir la caisse à tour de rôle, ce qui est toujours un moment convivial et sympathique.

Prestations postales

De nombreux habitants se sont plaints, car ils n'ont pas reçu le dernier numéro de *La Coquille*. La Mairie adressera une réclamation à la Poste, car cette distribution (qui est payante) est plus qu'insatisfaisante.

La Poste a annoncé de nouvelles heures de levées des boîtes aux lettres publiques, valables dès le 31.5.2021. Si les horaires des levées de la boîte située 8, route de Meinier (17h45 la semaine, 8h30 le samedi) restent inchangés, toutes les autres boîtes de la commune (Cocuz, Rippaz, Seymaz, Mondée, Pressy) seront levées à 9h en semaine ; il n'y aura plus de levées le samedi. C'est un petit changement qui n'est pas sans conséquence pour les habitants.

Fonctionnement du Conseil municipal

M. GENOUD et Mme CHENEVARD FOGAL prépareront, cet été, un guide sur le fonctionnement du Conseil municipal. Ce document, qui proposera des modèles de motions, résolutions et rapports, devrait être à la disposition des élus pour la rentrée de septembre. Mme le Maire remercie par avance M. GENOUD pour ce guide qui sera d'une grande aide pour tous.

Esplanade

La commune étant encore en procédure (défauts), il n'est pas encore possible de clore et de présenter les comptes du chantier de l'Esplanade. L'Exécutif reviendra au plus vite vers le Conseil municipal.

Le Président donne la parole à M. l'Adjoint.

Chantier Gardy

M. STALDER annonce que l'ouverture des soumissions (démolition) aura lieu mercredi en présence des mandataires.

Audit des bâtiments communaux (patrimoines administratif et financier)

Le retour des offres a été fixé à vendredi. L'adjudicataire devrait être choisi fin mai.

Esplanade

Des tortues (spots lumineux installés à ras le sol) remplaceront les potelets tordus ; la luminosité restera identique. Les potelets de l'entrée ne seront pas enlevés.

Eco21

Le Conseil municipal avait alloué un budget de Fr. 5'000.- pour des audits énergétiques (consommation) des villas. Les propriétaires ont reçu un formulaire des SIG. La commune a décidé d'octroyer Fr. 100.- ; 47 propriétaires se sont inscrits. Cette opération pourrait être reconduite l'année prochaine.

Cité de l'Énergie

Ce projet est en suspens, car l'administration communale fait actuellement face à d'autres priorités.

M. PROVINI indique que les SIG ont, dans le cadre du programme Eco21, distribué des ampoules LED et remplacé gratuitement certains collecteurs d'arrivée d'eau dans son immeuble. Il remercie la commune pour ce partenariat. Le remplacement des potelets est très bien aussi.

M. STALDER relève qu'au vu du boom général des constructions, la fourniture des matériaux est plus longue qu'à l'ordinaire.

Le Président donne la parole à M. l'Adjoint.

Vidéosurveillance

M. TURRETTINI indique que l'installation de caméras de surveillance sur le domaine public est un processus très complexe, car de nombreuses lois doivent être respectées. C'est une des préoccupations de l'Exécutif car, hélas, il y a eu un certain nombre de déprédations ou de déchets sauvages sur le territoire communal, ce qui est fort dommage.

M. TURRETTINI en présentera plus en détail le plan lors de la commission CRDPS. Il s'est également mis à la disposition de M. STALDER et de la CDB pour en parler, ce sujet ayant été évoqué par cette commission.

La commune devra motiver sa demande (déprédations sur les lieux concernés par l'installation de caméras). S'ensuivra tout un processus par rapport à la protection des données (LIPAD), puis une délibération du Conseil municipal.

Un rendez-vous a été pris avec Swisscom, qui propose un service spécial pour les communes et les administrations.

M. TURRETTINI souligne que ce dossier prendra du temps. Mais les choses avancent, et l'Exécutif est assez confiant pour la suite. Il tiendra informés les commissions et le Conseil municipal.

4. Communications du Bureau

Le Président annonce les dates des séances plénières du Conseil municipal pour le second semestre 2021 : 20.9, 18.10, 15.11, 13.12.2021. Puis pour le premier semestre 2022 : 24.1, 28.2, 28.3, 9.5, 13.6.2022. Les élus recevront tous le planning (séances plénières et séances des commissions).

Le Président indique que le Bureau souhaiterait organiser le traditionnel barbecue d'été à l'issue de la séance du 21.6.2021. Compte tenu du fait que le spectacle se tiendra déjà au parc, ce barbecue aura lieu au foyer (vers le local de vote).

5. Élection des membres du Bureau

Le Président rappelle que la composition du Bureau sera renouvelée dès la prochaine séance. Selon le roulement mis en place, et qui avait été agréé par les groupements, M. PROVINI est candidat à la présidence, Mme RICCIO à la vice-présidence. Le VOV souhaite proposer M. ANDERSEN en tant que secrétaire pour la prochaine période.

Sont chacun élus à l'unanimité (14 voix) :

M. PROVINI, Président.

Mme RICCIO, Vice-présidente.

M. ANDERSEN, secrétaire.

6. Communications des commissions

Le Président cède la parole aux présidents des différentes commissions.

Durabilité et bâtiments (CDB)

En l'absence de M. VAUCHER, la lecture du compte rendu de la CDB est reportée à la prochaine séance.

Communication et naturalisations (CCN)

Mme LÉVÊQUE donne lecture de son compte-rendu :

« Lors de la commission du 3 mai dernier, nous avons discuté d'une proposition de l'imprimeur d'utiliser dorénavant un papier 100 % recyclé en lieu et place du papier certifié FSC, c'est-à-dire « Forest Stewardship Council », qui est un label environnemental dont le but est d'assurer que la production de bois ou d'un produit à base de bois respecte les procédures garantissant la gestion durable des forêts. Pour information, le papier recyclé est environ 15 % plus cher que le papier FSC.

Pour toutes les communications genre « tous-ménages », la commission a voté à l'unanimité l'utilisation du papier recyclé ; en revanche, pour notre journal communal *La Coquille*, la commission a décidé, à la majorité, de rester à la version actuelle, notamment en raison du rendu des photos couleurs, de la qualité, de la douceur et de l'épaisseur du papier, car beaucoup d'entre nous conservent leurs exemplaires chez eux.

Ensuite les commissaires ont choisi les différents thèmes de la prochaine *Coquille* qui sera la 52^e – Mme LÉVÊQUE n'a malheureusement pas reçu elle non plus le no 51 – et se sont attribués la rédaction des articles.

En fin de séance, deux commissaires ont été désignés pour rendre visite à une candidate à la naturalisation dont nous parlerons, si vous le voulez bien, en fin de conseil, à huis clos.

Merci de votre attention. »

Routes, domaine public, sécurité (CRDPS)

En l'absence de M. MOREL, excusé, la lecture du compte rendu de la CRDPS est reportée à la prochaine séance.

Culture et manifestations (CCM)

Mme TURRETTINI donne lecture de son compte-rendu :

« La CCM, qui s'est retrouvée le 26 avril dernier, a débuté sa séance à la fondation Johnny Aubert Tournier, plus connue sous le nom de Maisons Mainou. Le président de la fondation nous a gentiment reçus pour une visite des lieux ainsi qu'un exposé de leurs activités. Cette fondation est une résidence d'écriture dramatique et de musique de scène, c'est-à-dire qu'elle accueille des artistes, seuls ou en groupe, et leur offre un cadre de travail, souvent pour finir une œuvre ou pour préparer une pièce, comme c'était le cas le jour où nous nous y sommes rendus. La commune a toujours soutenu cette fondation et nous nous réjouissons de pouvoir continuer à le faire, les membres de la CCM étant favorables à leur allouer la subvention de Fr. 20'000.- dont ils ont vraiment besoin.

Puis nous avons continué la séance ici même, dans la salle des combles, avec comme ordre du jour d'autres demandes de subvention à traiter.

Je vous propose de n'en citer que quelques-unes, mais toutes seront dans le compte rendu qui sera transmis à la procès-verbaliste :

Orchestre d'harmonie de l'État de Genève : Fr. 1'500.-

Fondation Neptune : Fr. 2'000.-

United music (sauvegarde du patrimoine musical enregistré) : Fr. 600.-

Doca Vinyl : Fr. 1'000.-

Ciné Transat : Fr. 1'000.-

Les chœurs de Meinier : Fr. 1'500.-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée.

Pour rappel, la prochaine séance aura lieu le 31.5.2021 (et non le 24, puisque c'est Pentecôte). »

Finances et gestion (CFG)

M. ANDERSEN donne lecture de son compte rendu :

« La commission financière s'est réunie le 12 mai dernier.

Après avoir approuvé l'ordre du jour ainsi que le procès-verbal de la précédente séance, le Président procède à un rapide tour de table afin de recueillir l'avis des commissaires suite à la présentation qui nous a été faite sur le « Léman ».

La perception des commissaires est très mitigée concernant cette monnaie alternative.

Les commissaires se sont ensuite penchés sur la revue des comptes 2020 de la commune. Après avoir parcouru en détail les 17 annexes, diverses questions ont été adressées aux membres de l'Exécutif ainsi qu'aux membres du personnel administratif présent. Après avoir obtenu des réponses et éclaircissements très clairs, les commissaires préavisent à l'unanimité favorablement la délibération en question. Des remerciements tout particuliers ont été adressés au personnel de l'administration communale pour le travail conséquent et de très grande qualité qui a été fourni.

Par la suite, la commission s'est penchée sur le calendrier annuel des séances pour l'année 2021/2022.

Après quelques modifications, les commissaires donnent un accord de principe sur ce calendrier préparé par l'administration communale qui vous sera transmis tout soudainement. Ce calendrier tient compte au maximum de toutes les demandes des divers présidents de commission afin de concilier au mieux les agendas des Conseillers municipaux et de l'Exécutif.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance a été levée. »

Sociale, sport et loisirs (CSSL)

Catherine PICTET donne lecture de son compte rendu :

« La CSSL s'est réunie le jeudi 29.4.2021.

Dossiers humanitaires :

Une somme de Fr. 3'200.- a été allouée à l'association Ushagram (rescolarisation des enfants au Liban) ;

Une somme de Fr. 4'000.- a été allouée à l'association Hypothesis pour la construction d'une bibliothèque dédiée aux enfants au Niger.

Une somme de Fr. 6'000.- a été allouée à l'association Sentinelles, qui lutte contre la maladie « Noma ».

Une somme de Fr. 3'500.- a été allouée à l'association Heart of India, qui permet de distribuer de la nourriture dans les écoles.

Pour les dossiers sociaux :

Une somme de Fr. 4'200.- a été allouée à l'association Cérébral Genève, qui permettra d'envoyer trois personnes en situation de polyhandicap pendant une semaine en vacances.

La commission a décidé de verser une somme de Fr. 10'000.- aux Colis du Cœur.

Dossiers jeunesse et sport :

Fr. 900.- ont été alloués au Parlement des jeunes Genevois.

Collonge Basket, le club genevois de débat, Danse Academy à Collonge et le Swiss open Tennis en fauteuil roulant se sont chacun vu allouer un montant de Fr. 1'000.-.

La séance a été levée à 20h18. »

Aménagement du territoire (CAT)

Mme HÜSLER ENZ donne lecture du compte rendu de la CAT :

« La CAT s'est réunie le mardi 4.5.2021.

La commission a entendu M. Marcos WEIL, d'Urbaplan, qui avait collaboré à la réalisation du PDCom de Vandœuvres actuellement en vigueur.

M. WEIL a précisé que la modification du PDCom porte sur la stratégie d'évolution de la zone 5. Il s'agit de déterminer des périmètres de densification accrue selon le nouvel article 59 al. 4 LCI et de définir cas échéant des critères objectifs d'exclusion à la densification pour d'autres périmètres.

M. WEIL a exposé les principales étapes de la modification du PDCom, le processus devant être achevé le 31.12.2022 :

- travail avec la commission (2 à 4 séances)
- consultation des propriétaires
- présentation du projet à une commission d'aménagement élargie au Conseil municipal
- consultation technique auprès des services cantonaux
- travail avec la commission pour intégrer les remarques des services cantonaux
- consultation publique (délai de 30 jours) et séance d'information publique
- évaluation des observations par la commission
- contrôle de conformité par les autorités cantonales compétentes
- adoption du PDCom par le Conseil municipal sous forme de résolution
- approbation du PDCom par le Conseil d'État.

Après avoir remercié M. WEIL pour son intervention, la commission a décidé d'entamer ce processus dès sa prochaine séance, prévue le 15.6.2021, en étant consciente que cela impliquera un gros travail préparatoire de la part de l'Exécutif et de M. MORENO.

Après l'approbation de l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du 19.1.2021 a été approuvé avec l'adjonction des remarques formulées lors de la séance du 9.3.2021, ainsi que l'ajout d'une phrase proposée par une Conseillère municipale résumant son intervention. Le procès-verbal de la séance du 9.3.2021 a également été approuvé.

Mme le Maire et M. MORENO ont ensuite fait un rapide point de situation sur les nouveaux dossiers.

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée. »

7. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques

Mme le Maire résume la dernière assemblée générale extraordinaire de l'ACG, durant laquelle aucune décision formelle n'a été prise. Les magistrats ont assisté à une présentation sur la surveillance de l'espace rural par les communes, entre autres par le directeur du service de la biodiversité et la secrétaire générale adjointe du département du territoire. En effet, depuis la pandémie, les habitudes

des citadins ont évolué ; ceux-ci se sont tournés vers les campagnes et n'en connaissent pas forcément les usages en vigueur (cultures, vignes, etc.). Il y a eu énormément de dégâts suite à ces comportements inadéquats en grande partie dus à l'ignorance. Cette situation, qui inquiète beaucoup les communes, pourrait se reproduire dès que la météo sera favorable. Les communes essaient de s'en prémunir, notamment en faisant de la prévention.

11 gardes de l'environnement (qui sont habilités à infliger des contraventions) sont tout le temps à disposition. L'augmentation incroyable des dégâts et interpellations entre 2019 et 2020 a été exposée aux magistrats. Le nombre des gardes de l'environnement est actuellement insuffisant.

Le service de la biodiversité est à la disposition des communes qui le souhaitent pour les aider ou les renseigner.

Mme le Maire rappelle que la police municipale a la compétence de faire appliquer la loi sur la police rurale, par exemple en infligeant des contraventions.

Mme le Maire annonce que la commune de Vandœuvres a récemment été admise dans le groupe de Seymaz Région (qui regroupera désormais 7 communes) ; les magistrats prendront part aux discussions dès septembre. Les communes de Seymaz Région, qui étaient aussi interpellées par les déprédations mentionnées plus haut, avaient décidé d'engager des gardes de récoltes ; ceux-ci feront de la surveillance et de la prévention dans les zones agricoles et éventuellement aux abords des déchetteries. La commune se réjouit de rejoindre Seymaz Région et de bénéficier, si nécessaire, des services de ces gardes de récoltes.

M. STALDER relève que des préposés aux cultures, qui n'étaient pas assermentés, faisaient des rapports aux gardes de l'environnement, il y a une vingtaine d'années. Vu la recrudescence des déprédations et incivilités dans les zones agricoles, cette surveillance est une très bonne idée. Il ne peut qu'abonder dans le sens de cette initiative malheureusement nécessaire et remercier Seymaz Région.

8. Décision de l'ACG sujette à opposition

Le Président rappelle que la décision du 24 mars 2021 d'octroi, par le Fonds Intercommunal, à la commune de Thônex, d'une subvention de 500'000 F, à titre de participation au financement des travaux de rénovation de la salle des fêtes de Thônex avait été mise à l'ordre du jour de la présente séance afin de laisser le temps aux élus de s'y opposer éventuellement par voie de résolution.

Le Conseil municipal prend donc acte de la décision précitée.

9. DM 03-2021 – Délibération relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020 – Rapport de la commission Finances et Gestion

Le Président rappelle que les comptes 2020 ont été approuvés à l'unanimité par la CFG. Les comptes 2020 sont très bons, excédentaires à hauteur de 3,9 mios, et les élus ont eu l'occasion de parcourir les 17 annexes.

Mme le Maire ajoute que, comme évoqué lors de la dernière séance du Conseil municipal, les commissaires ont posé leurs questions à M. GODEL (dont elle salue la présence ce soir) ; toutes les réponses ont été données. Mme le Maire remercie la CFG pour son préavis favorable.

Mme RICCIO donne lecture de la délibération DM 03-2021.

DM 03-2021 – DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2020 DANS LEUR INTÉGRALITÉ ET DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2020

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2020 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

Vu le rapport de la commission Finances et gestion du 12 mai 2021,

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, dans sa séance du 17 mai 2021,

D E C I D E

par voix favorables voix défavorables abstentions

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant de **11'811'555.44 F** aux charges et de **15'706'702.99 F** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **3'895'147.55 F**.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **3'895'147.55 F** et résultat extraordinaire de **0 F**.
3. D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de **908'301.65 F** aux dépenses et de **152'694.95 F** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **755'606.70 F**.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de **112'460'087.51 F**.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de **277'765.38 F** dont le détail figure à l'annexe 17.1 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Michael Andersen
Président

Eugenia Riccio
Secrétaire

En l'absence d'autre question ou remarque, le Président propose de passer au vote.

Par 13 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 03-2021.

Le Président remercie encore M. GODEL, ainsi que l'administration communale, pour le travail effectué dans le cadre de ces comptes 2020.

10. DM 04-2021 – Délibération relative à la demande de crédit supplémentaire de fonctionnement 2021 pour la fonction comptable 54 – Famille et Jeunesse et la nature comptable 31 – Charges de biens et services, autres charges d'exploitation de 20'000 F en vue de réaliser une étude permettant d'évaluer les besoins en matière de crèche

Le Président, qui rappelle que tous les élus ont pu prendre connaissance de l'exposé des motifs, cède la parole à Mme le Maire.

Mme le Maire indique qu'elle avait déjà abordé ce sujet à la commission sociale, sport et loisirs (CSSL). La commune de Vandœuvres n'a pas de crèche et l'Exécutif a déjà fait état du fait que de nombreux habitants ne trouvent pas de place(s) pour leur(s) enfant(s). Or les communes ont l'obligation légale de proposer des places autres que le jardin d'enfants pour des enfants en âge préscolaire. Vandœuvres a signé une convention avec Cologny, mais ne dispose aujourd'hui d'aucune place pour les bébés.

Construire une crèche sur la commune pourrait être une option, qui nécessite du temps, de gros investissements et de disposer d'un lieu pour l'accueillir. Vandœuvres et ses voisines réfléchissent activement à des moyens pour proposer des places de crèche.

Par ailleurs, et pour pouvoir répondre à cette demande, il est important de connaître le nombre de places nécessaires. L'administration a entrepris une première recherche auprès du SRED (DIP). Selon l'estimation du SRED, extrapolée en fonction des réponses récoltées par une enquête plus large menée sur l'ensemble du canton, l'estimation la plus basse est d'environ 50 places de crèches. Ce chiffre a surpris l'Exécutif, d'autant que depuis la signature de la convention, avec Cologny, les 10 places EPT qui étaient à disposition de Vandœuvres n'ont jamais été occupées. Une des raisons principales est sans doute que, pour avoir le droit de mettre son enfant à la crèche, il faut impérativement que les deux parents travaillent.

L'estimation de 50 places alors que les 10 proposées à Cologny n'étaient pas occupées, il y a 10 ans, souligne la nécessité de réconcilier les chiffres et de proposer des solutions plus proches de la réalité et des besoins des Vandœuvriens. L'Exécutif souhaiterait aussi prévoir, au budget 2022, des places de crèche dans les communes voisines.

Mme le Maire souligne que la population est en train d'évoluer, à Vandœuvres, et que la plupart de ces couples travaillent aujourd'hui tous les deux. Il est important que la commune puisse proposer ces places de crèche pour l'avenir, aussi est-ce pour cette raison que l'Exécutif sollicite cette enquête approfondie qui sera menée auprès des habitants et familles concernées qui pourront ainsi s'exprimer.

Pour toutes ces raisons, il serait nécessaire de mener avant l'été cette enquête approfondie afin de disposer d'informations pertinentes en septembre en vue d'inclure, dans le projet de budget 2022, des montants en adéquation avec les véritables demandes et besoins.

Départ de M. GODEL.

M GARDIOL annonce que le VOV, qui a discuté de cette demande, aimerait que cette proposition soit d'abord renvoyée devant les commissions CSSL et CFG. Il s'agit de sujets complexes qui coûtent très cher. Il serait bien que chaque élu soit au courant de toute cette démarche qu'il faut faire et de toutes les problématiques que cela engendre.

Mme le Maire indique qu'elle a déjà évoqué cette question devant la CSSL. Ce dossier serait alors à transmettre éventuellement à la CFG. Mais en l'état, l'Exécutif ne dispose pas d'autres informations que celles qu'elle vient de donner à l'ensemble du Conseil municipal. Concernant la méthodologie de l'enquête, celle-ci ne sera pas réalisée par l'administration. Quant au fonctionnement et au coût des places de crèche, qui sont des questions récurrentes qui méritent des réponses très précises, il y sera répondu lors de la demande de crédit complémentaire relatif au subventionnement des places de crèche pour les enfants de la commune.

Mme LÉVÊQUE demande si la Mairie, qui dispose du listing de tous les habitants, ne pourrait pas obtenir des réponses de manière plus rapide, plus simple et moins onéreuse en leur envoyant juste une lettre.

M. GENOUD relève qu'une démarche de cette nature a été faite à Versoix en 2018 pour les mêmes raisons et avait permis de définir de manière assez précise les besoins de crèche et de classes (en collaboration avec le SRED). Les chiffres actuels ne sont pas suffisants pour en déduire le comportement des ménages, dont la configuration et les besoins peuvent être très différents. Il faut aussi tenir compte de l'évolution de la population en fonction des projets de construction. Or l'administration ne dispose pas de toutes les informations.

Mme LÉVÊQUE répète que l'administration pourrait elle aussi envoyer, à l'aide du fichier dont elle dispose, un questionnaire précis afin de connaître les besoins des habitants. La commune n'ayant actuellement ni terrain ni bâtiment pour accueillir une crèche, elle pourrait ainsi aller plus vite avec une intercommunalité.

Mme le Maire souligne que l'administration n'est pas une professionnelle des questionnaires. De plus, cette entreprise ne s'occupe pas de la question des coûts, juste des besoins des familles. Renvoyer cette délibération devant une commission ne répondrait pas à la précédente question de M. GARDIOL.

M. STALDER ajoute que cette étude devra être fiable pour pouvoir aller vers les autres communes. Gouverner, c'est anticiper. La Mairie n'a de loin pas les compétences en termes statistiques et Vandœuvres réalisera sans doute des économies en prévoyant mieux les futurs besoins.

Mme PICTET indique que la CSSL était favorable à cette étude qui est nécessaire pour que Vandœuvres soit crédible et puisse négocier avec les autres communes. Mme PICTET demande donc, au nom de l'Entente, un vote sur le siège.

Mme RICCIO, qui souligne qu'il s'agit de questions prioritaires, pense qu'il ne faut pas perdre de temps. Cette étude est nécessaire, aussi rejoint-elle la proposition d'un vote sur le siège.

En l'absence d'autre question ou remarque, le Président donne lecture de la délibération DM 04-2021.

DM 04-2021 – DELIBERATION RELATIVE A LA DEMANDE DE CREDIT SUPPLEMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2021 POUR LA FONCTION COMPTABLE 54 – FAMILLE ET JEUNESSE ET LA NATURE COMPTABLE 31 – CHARGES DE BIENS ET SERVICES, AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION DE 20'000 F EN VUE DE REALISER UNE ETUDE PERMETTANT D'EVALUER LES BESOINS EN MATIERE DE CRECHE

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 51 – RAC,

vu l'exposé des motifs du Maire,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par	voix favorables	voix défavorables	abstentions
------------	------------------------	--------------------------	--------------------

De voter un crédit supplémentaire pour le fonctionnement 2021 de 20'000 F pour la fonction comptable 54 – Famille et jeunesse – et la nature comptable 31 – Charges de biens et services, autres charges d'exploitation.

Le Président propose de voter l'entrée en matière.

Par 9 oui, 4 abstentions, soit à la majorité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la DM 04-2021.

Le Président propose au Conseil municipal de se prononcer pour un vote sur le siège ou un renvoi en commission.

Par 9 oui, 4 abstentions, soit à la majorité, le Conseil municipal accepte un vote sur le siège.

Par 4 oui, 9 non, soit à la majorité, le Conseil municipal refuse le renvoi en commission.

Le Président propose un vote sur le siège.

Par 9 oui, 4 abstentions, soit à la majorité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 04-2021.

11. M_07_2021 – De l'utilisation de la monnaie locale le Léman, comme soutien à l'économie de proximité – rapport de la commission Finances et Gestion, M. Jean-Louis VAUCHER, Conseiller municipal

En l'absence de M. VAUCHER, le Président rappelle que les élus ont tous reçu ledit rapport. Il propose d'annexer celui-ci au procès-verbal. En effet, cette motion ne demandait rien de particulier à part l'organisation d'une présentation sur la monnaie locale le Léman, ce qui a été fait.

Le Président propose de classer la motion M_07_2021.

Cette proposition ne suscite ni remarque ni opposition. **La motion M_07_2021 est donc classée.**

12. Propositions individuelles et questions

M. GARDIOL relève que le potager situé derrière la maison Olivier paraît abandonné. Il aurait trouvé sympathique et instructif que les enfants de l'école puissent aller avec les enseignants y faire des plantations.

Mme le Maire indique que ce potager n'est pas abandonné. L'ancien Exécutif avait autorisé la compagne de M. OLIVIER à continuer à l'entretenir, ce que l'intéressée fait régulièrement. Mme le Maire prend néanmoins note de la suggestion de M. GARDIOL.

13. Divers

M. GORI relève que de nombreux habitants lui font remarquer combien le stationnement au chemin de la Cocuaz est catastrophique. 15 à 20 camionnettes y sont constamment parquées. Mme LÉVÊQUE avait déjà signalé cet état de fait, qui est une honte.

Le Président, qui rappelle que M. GARDIOL était aussi intervenu à ce propos, indique que ce constat sera à nouveau répété ; il y aura une vigilance toute particulière par rapport aux véhicules de chantier.

14. Dossier naturalisation n° 2020.1127 (en huis clos)

Le huis clos est prononcé.

Après délibération, le Conseil municipal formule un préavis positif qui sera transmis aux autorités compétentes.

La séance est levée à 20h45.



Le Secrétaire du Conseil municipal
Maria Eugenia RICCIO



Le Président du Conseil municipal
Michael ANDERSEN

Approuvé le 21 juin 2021